



L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

**Adjoins au Maire** : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtizia, VALENTIN Pierre

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

**Absents représentés** : Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

**Absents** : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024\_079– DOMAINE et PATRIMOINE

**Convention de location du bureau ex-OMA à la société Domiki**

La société Domiki exerce des missions d'aide aux personnes. Elle recherche un local pour accueillir son personnel et transmettre les instructions de travail.

Elle souhaiterait tester cette méthode de travail avant de réaliser une location longue durée et a interrogé la commune sur les possibilités de bénéficier du bureau ex-OMA

Cette mise à disposition se réaliserait pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 novembre 2024 moyennant un coût de 100 € mensuel charges incluses.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention de location du bureau ex-OMA, avec un loyer mensuel de 100 €, charges incluses
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer cette convention

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Nadia LAOUFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le 05/08/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS